

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

**Commune de DOURDAN**

**du Conseil Municipal du 27 juin 2019**

**Nomenclature N° : 3**

Conseillers en exercice : 33

**N°DEL2019069**

Présents : 28

Votants : 32

**Objet : Convention avec le SMO Essonne Numérique pour l'installation d'équipements rue de la Gaudrée**

Le 27 juin 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 21 juin 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Luc TURNER a donné pouvoir à Christophe JEDRECY, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Béatrice CROS.

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le SMO Essonne Numérique a sollicité la commune de Dourdan afin d'établir le réseau de communications électroniques à très haut débit, par l'installation et l'implantation sur le domaine privé communal des équipements de communications électroniques de type armoire, en bordure de la parcelle communale cadastrée section AK 109 rue de la Gaudrée, sur une emprise de 0,5m<sup>2</sup>.

Il convient de signer une convention de mise à disposition du domaine privé communal.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** le projet de convention déterminant les conditions de mise à disposition,

**Vu** l'avis de la commission « Urbanisme-Travaux et développement durable » du 17 juin 2019,

**Considérant** que cet équipement permettra d'y installer des « nœuds de raccordement optiques » nécessaires au déploiement de la fibre et couvrir plus de 7 000 foyers et entreprises sur le territoire Dourdannais,

**Considérant** que cet équipement est installé en bordure du domaine public sur une parcelle communale, classée dans le domaine privé communal,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **d'approuver** le projet de convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage, pour l'installation d'équipements de communications électroniques, détaillant les modalités d'installations et d'exploitation d'une armoire de distribution des réseaux de la fibre optique sur la parcelle AK n° 109 sise Rue de la Gaudrée, sur une emprise de 0,5m<sup>2</sup>,

- **de fixer** la durée de la convention à 25 ans renouvelable par tacite reconduction à compter de sa date de signature,
- **de dire** que la mise à disposition est conclue à titre gracieux,
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à cette mise à disposition.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **10 JUIL. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

*Maryvonne BOQUET*  
Maryvonne BOQUET